

**Assemblée générale**

Distr. générale
31 janvier 2020
Français
Original : anglais

**Comité spécial chargé d'étudier la situation
en ce qui concerne l'application de la Déclaration
sur l'octroi de l'indépendance aux pays
et aux peuples coloniaux**

Îles Vierges britanniques

Document de travail établi par le Secrétariat

Table des matières

	<i>Page</i>
Le territoire en bref	3
I. Questions d'ordre constitutionnel, politique et juridique	4
II. Budget	6
III. Situation économique	6
A. Généralités	6
B. Services financiers	7
C. Tourisme	8
D. Agriculture et pêche	9
E. Communications et infrastructure	9
IV. Situation sociale	10
A. Emploi et immigration	10
B. Éducation	11
C. Santé	12
D. Criminalité et sécurité publique	13

Note : Les informations figurant dans le présent document de travail proviennent de sources publiques, notamment du gouvernement du territoire, et de renseignements que la Puissance administrante a communiqués au Secrétaire général le 9 décembre 2019 en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies. Pour tout complément d'information, se reporter aux documents de travail antérieurs, à l'adresse suivante : www.un.org/dppa/decolonization/fr/documents/workingpapers.



E.	Droits de la personne	13
V.	Environnement.	13
VI.	Relations avec les organisations et les partenaires internationaux	14
VII.	Statut futur du territoire	15
A.	Position du gouvernement du territoire	15
B.	Position de la Puissance administrante	15
VIII.	Décisions prises par l'Assemblée générale	16
Annexe		
	Carte des Îles Vierges britanniques	18

Le territoire en bref

Territoire : Les Îles Vierges britanniques sont un territoire non autonome au sens de la Charte des Nations Unies, administré par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Représentant de la Puissance administrante : Le Gouverneur Augustus Jaspert (depuis août 2017).

Situation géographique : Situé à environ 100 kilomètres à l'est de Porto Rico et à 25 kilomètres des Îles Vierges américaines, le territoire est constitué d'une soixantaine d'îles, d'îlots et de cayes, dont 20 sont habités, et forme un archipel avec les Îles Vierges américaines. Les principales îles sont Tortola, Virgin Gorda, Anegada et Jost Van Dyke.

Superficie : 153 kilomètres carrés

Zone économique exclusive : 80 117 kilomètres carrés

Population : 31 197 habitants (2017), dont 39 % ont le statut de citoyen ou la qualité de natifs (belongers). La grande majorité des non-natifs (non-belongers) sont originaires de pays des Caraïbes, d'Amérique du Nord et d'Europe.

Espérance de vie à la naissance : 77,4 ans (hommes : 74,4 ans ; femmes : 81,3 ans)

Langue : Anglais

Capitale : Road Town, située sur la plus grande île (Tortola)

Chef du gouvernement du territoire : Andrew A. Fahie, Premier Ministre (depuis février 2019)

Principaux partis politiques : National Democratic Party ; Virgin Islands Party ; Progressives United ; Progressive Virgin Islands Movement

Élections : La dernière élection a eu lieu le 25 février 2019 ; la prochaine se tiendra en 2023.

Parlement : Assemblée monocamérale de 15 membres

Produit intérieur brut par habitant : 36 808 dollars (estimation de 2017 du Bureau central de statistique)

Économie : Services financiers et tourisme

Principaux partenaires commerciaux : États-Unis d'Amérique, Royaume-Uni et les pays et territoires des Caraïbes

Taux de chômage : 2,9 % (2015)

Monnaie : Dollar des États-Unis

Aperçu historique : Les premiers habitants connus du territoire étaient des peuples autochtones, les Arawaks et les Caribes. En 1648, les Néerlandais y établissent la première colonie européenne de peuplement à titre permanent. En 1666, des planteurs britanniques en prennent le contrôle et le territoire devient colonie britannique.

I. Questions d'ordre constitutionnel, politique et juridique

1. Conformément au décret constitutionnel de 2007 concernant les Îles Vierges britanniques, la Couronne britannique nomme un gouverneur dont les responsabilités portent notamment sur la défense, la sécurité intérieure, les affaires étrangères, les conditions d'emploi dans la fonction publique et l'administration des tribunaux. La Constitution dispose que des pouvoirs concernant certains domaines des affaires étrangères relevant de la compétence des ministères locaux sont délégués au gouvernement du territoire. Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord se réserve le droit de légiférer sur les questions relatives à la paix, l'ordre et la bonne gouvernance des Îles Vierges britanniques. En matière de relations extérieures, le gouvernement du territoire est habilité à négocier des traités portant sur des domaines particuliers, dont certaines questions touchant au secteur des services financiers extraterritoriaux.

2. La Constitution de 2007 a institué un pouvoir exécutif plus structuré, organisé selon un mode de gouvernement collégial. Le Cabinet se compose du Gouverneur, du Premier Ministre (nommé par le Gouverneur parmi les membres élus de l'Assemblée), de quatre autres ministres (nommés par le Gouverneur sur proposition du Premier Ministre) et du Procureur général (membre *ès qualités*). Le Gouverneur préside les réunions du Cabinet mais ne dispose pas du droit de vote. L'ordre du jour est établi par le comité directeur du Cabinet, composé du Gouverneur, du Premier Ministre et du Secrétaire du Cabinet. L'Assemblée se compose d'un président, du Procureur général (membre *ès qualités*) et de 13 membres élus (dont 9 représentent chacun une circonscription et 4, le territoire dans son ensemble).

3. La Constitution dispose que des élections générales doivent se tenir au moins une fois tous les quatre ans. Les candidats sont élus à la majorité simple. Les électeurs doivent être âgés d'au moins 18 ans et avoir qualité de natif. Le statut de natif confère le droit de travailler sans permis et le droit de vote. Dans la pratique, une personne doit résider sans interruption sur le territoire pendant 20 ans avant de pouvoir prétendre au statut de résident permanent, après quoi elle pourra chercher à obtenir le statut de natif. La dernière élection générale s'est tenue le 25 février 2019. Le Virgin Islands Party, dirigé par Andrew A. Fahie, a remporté 8 des 13 sièges. Le National Democratic Party en a remporté trois, le Progressive Virgin Islands Movement en a remporté un et Progressives United également un.

4. Le droit en vigueur dans les Îles Vierges britanniques associe la *common law* britannique et les lois promulguées soit par le pouvoir législatif local, soit par le Royaume-Uni au nom du territoire. La justice est rendue par la Cour suprême des Caraïbes orientales, qui siège à Sainte-Lucie et se compose de la Haute Cour de justice (High Court of Justice) et de la Cour d'appel (Court of Appeal). Le système judiciaire comprend également un tribunal d'instance (magistrates' court), compétent en matière civile et pénale, un tribunal pour mineurs (juvenile court) et un tribunal correctionnel (court of summary jurisdiction). Trois juges résidents sont affectés à la Haute Cour de justice, tandis que la Cour d'appel, qui comprend un président et deux juges d'appel, est itinérante et siège deux fois par an dans le territoire. Le Conseil privé (Privy Council) du Royaume-Uni est la juridiction suprême. La loi de 2002 sur les territoires britanniques d'outre-mer (*British Overseas Territories Act*) prévoit que les « citoyens des territoires britanniques d'outre-mer » peuvent devenir citoyens britanniques.

5. Le 6 novembre 2018, le Gouvernement des Îles Vierges britanniques a présenté une déclaration écrite à la Commission des affaires étrangères de la Chambre des communes du Parlement britannique, dans le cadre de l'enquête portant sur l'avenir des territoires britanniques d'outre-mer (The future of the UK Overseas Territories

inquiry). Il a déclaré qu'il était temps d'entamer un processus de révision constitutionnelle car il s'était écoulé plus de 10 ans depuis la prise du décret constitutionnel concernant les Îles Vierges britanniques en 2007. Il a également affirmé que la décision du Royaume-Uni d'imposer par décret (Order in Council) la tenue de registres publics de la propriété effective à ses territoires d'outre-mer (voir par. 15 ci-dessous) venait à l'encontre de la politique traditionnelle du Royaume-Uni envers les Îles Vierges britanniques et avait des répercussions sur leurs relations et le droit à l'autodétermination. Il fallait une nouvelle « structure constitutionnelle », radicalement différente et mieux adaptée aux objectifs stratégiques et aux aspirations du territoire. Le gouvernement du territoire demande un processus de révision constitutionnelle afin de déterminer les désirs et les aspirations du territoire et lui permettre d'évoluer vers plus d'autonomie et de renforcer ses institutions démocratiques, ainsi que d'aller vers une meilleure gouvernance, et davantage de transparence et de responsabilité.

6. Lors du séminaire régional pour les Caraïbes sur la décolonisation, tenu du 2 au 4 mai 2019, le Premier Ministre des îles Vierges britanniques a déclaré que, ces dernières années, les relations entre la Puissance administrante et le territoire s'étaient tendues de plus en plus, le Royaume-Uni s'étant montré de plus en plus intrusif dans les domaines de gouvernance délégués constitutionnellement au gouvernement démocratiquement élu du territoire. Il a ajouté qu'un certain nombre de faits nouveaux inquiétants survenus au cours de cette décennie avaient entraîné un recul par rapport aux progrès observés antérieurement. Il a déclaré que le temps était venu de procéder à une révision constitutionnelle dans le territoire. À l'avenir, le gouvernement du territoire chercherait à établir une relation dans le cadre prévu par l'Organisation des Nations Unies en matière de décolonisation, où s'applique le principe de la responsabilité internationale. Le territoire souhaitait ainsi approfondir ses relations avec l'Organisation Nations Unies aux fins de la mise en œuvre de ses objectifs de développement national et conformément aux objectifs de développement durable. Dans leurs observations finales, les membres participants du Comité spécial se sont félicités de la déclaration du Premier Ministre selon laquelle le Comité spécial avait un rôle important à jouer, et se sont réjouis des propositions qui leur avaient été présentées afin de faciliter une évaluation de l'autonomie du territoire visant à déceler toute lacune démocratique dans les relations entre le territoire et la Puissance administrante, d'envoyer une mission de visite dans le territoire, de participer au lancement d'une campagne d'éducation sur l'autodétermination en vue de sensibiliser la population à l'éventail des options possibles autres que l'indépendance et d'assister en qualité d'observateurs officiels aux débats publics tenus dans le cadre de la prochaine révision constitutionnelle.

7. Le 27 juin 2019, à la 9^e séance du Comité spécial, le représentant des Îles Vierges britanniques a annoncé que les principales priorités du territoire étaient la réparation des dégâts causés par les ouragans Irma et Maria en 2017 et le développement durable. Le Royaume-Uni avait régulièrement apporté de l'aide à celui-ci depuis le passage des ouragans. Le représentant a ajouté que le territoire souhaitait consolider ses liens avec l'Organisation des Nations Unies grâce à un projet d'accord de partenariat global prévoyant une assistance technique à la mise en œuvre de son plan national de développement.

8. Le représentant des Îles Vierges britanniques a déclaré que le Royaume-Uni avait été un bon partenaire pour le territoire et que des échanges satisfaisants en matière de services financiers avaient été effectués. Néanmoins, le territoire s'opposait à la proposition, figurant dans un rapport émis en février 2019 par la Commission des affaires étrangères de la Chambre des communes du Parlement britannique, qui visait à mettre en place des registres publics de la propriété effective dans les Îles Vierges britanniques et les autres territoires d'outre-mer sans leur accord.

Le Gouvernement britannique avait, cependant, admis que la plateforme de recherche sécurisée d'informations sur les bénéficiaires effectifs (Beneficial Ownership Secure Search system) des Îles Vierges britanniques plaçait le territoire à l'avant-garde des efforts visant à protéger le système financier mondial. Il avait confirmé qu'il n'aurait pas recours à des décrets en conseil pour imposer la création de registres publics, la légalisation du mariage entre personnes de même sexe ou la modification du statut d'appartenance (« belong status »).

9. Conscientes que la troisième Décennie internationale de l'éradication du colonialisme s'achèverait en 2020, et sans aucune intention de mettre le Royaume-Uni dans l'embarras, les Îles Vierges britanniques avaient fait savoir à l'Organisation des Nations Unies qu'une quatrième Décennie internationale serait nécessaire, car le territoire aurait besoin de plus de temps et de soutien pour examiner les possibilités d'un meilleur statut sur l'échelle de l'autodétermination. Le représentant des Îles Vierges britanniques a expliqué que, si le gouvernement du territoire ne cherchait pas en priorité à obtenir son indépendance du Royaume-Uni, la population devait avoir conscience des options dont elle disposait, telle que la libre association, d'autant qu'un examen de la Constitution était prévu en 2020. Il a demandé que le Comité spécial envoie une mission de visite dans le territoire.

II. Budget

10. L'exercice budgétaire du Gouvernement des Îles Vierges britanniques court de janvier à décembre. Selon les informations fournies par la Puissance administrante au début de 2019, le montant des dépenses de fonctionnement pour cette même année devait s'élever à 331,7 millions de dollars, tandis que celui des dépenses d'équipement devait s'établir à 73,4 millions de dollars. Le montant approuvé dans le budget 2019 s'agissant des dépenses de fonctionnement était de 331,33 millions de dollars. Selon les estimations, le montant total de ces dépenses pour 2019 devrait s'élever à 293,45 millions de dollars.

III. Situation économique

A. Généralités

11. L'économie des Îles Vierges britanniques repose sur deux grands piliers, à savoir le tourisme et les services financiers extraterritoriaux. Le Ministère des finances du territoire a estimé que la taille totale de l'économie des Îles Vierges britanniques, mesurée par le produit intérieur brut (PIB) nominal, atteindrait 1,3 milliard de dollars fin 2019, soit une augmentation de la croissance de 1 à 2 % par rapport à 2018.

12. Entre le 7 août et le 19 septembre 2017, les Îles Vierges britanniques ont été frappées par une inondation et deux ouragans (Irma et Maria) de catégorie 5, rares par le passé. L'économie a subi un préjudice dramatique de l'ordre de 3,6 milliards de dollars, soit plus de 3,5 fois le PIB annuel du territoire. La stabilité de l'industrie des services financiers a contribué à amortir le fort déclin du tourisme et d'autres industries après les phénomènes dévastateurs ayant eu lieu en 2017. D'après la déclaration écrite soumise par le gouvernement du territoire à la Commission des affaires étrangères, le PIB devait chuter de 40 % en 2018 comme à la suite du passage des ouragans et mettre au moins cinq ans pour revenir à son niveau d'avant l'ouragan Irma. Ainsi qu'il a été souligné dans la présentation du budget de 2020, compte tenu de l'augmentation des investissements dans les services publics et les infrastructures et de la reprise complète du secteur du tourisme, prévue d'ici la saison touristique de 2020-2021, le gouvernement du territoire s'attend à une croissance du PIB réel

comprise entre 1 et 3 % en 2020. Selon lui, les prévisions de croissance continueraient à être tempérées par les risques de ralentissement auxquels est exposé le secteur des services financiers en raison du renforcement des réglementations, de la concurrence et de l'évolution des attentes des clients.

13. D'après l'évaluation des pertes et préjudices réalisée par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes présentant les conséquences, notamment économiques, des ouragans Irma et Maria, environ 17 985 personnes ont été sinistrées, principalement car leur logement ou leurs biens ont été endommagés. L'ouragan Irma a entraîné la mort de quatre personnes et fait 125 blessés sur le territoire, tandis qu'aucune victime n'a été enregistrée à la suite du passage de l'ouragan Maria. Le coût total du passage de l'ouragan Irma sur les Îles Vierges britanniques est estimé à 2,3 milliards de dollars. Les secteurs de production ont enregistré 41,9 % des préjudices (soit 691,6 millions de dollars), suivis par les secteurs sociaux, 40,2 % et les infrastructures, 17,6 %.

14. Après les phénomènes météorologiques extrêmes qui ont frappé le territoire en 2017, le Comité de coordination de la reprise après sinistre a élaboré un plan de reprise et de développement préliminaire, qui a été soumis à l'avis des parties prenantes et du grand public. En juillet 2018, le Comité a publié une présentation de son plan, qui associe projets, programmes et initiatives de reprise et de développement. Le plan est axé sur le relèvement du territoire mais jette également les bases d'un plan de développement global. Il distingue cinq secteurs prioritaires, assortis de subdivisions, dans lesquels il faut agir pour réaliser le projet annoncé dans le document : une société solidaire et dotée de moyens ; une économie dynamique et innovante ; une infrastructure résiliente ; un environnement florissant et durable ; une bonne gouvernance. Le plan a été adopté par la troisième Assemblée le 23 octobre 2018. Le gouvernement du territoire a créé l'Agence de reprise et de développement par la loi du même nom (*Virgin Islands Recovery and Development Agency Act*). L'Agence a un mandat de cinq à sept ans et a vocation à mettre en place des projets prioritaires définis dans le plan, en collaboration avec le gouvernement du territoire.

15. Dans un discours à l'occasion du premier anniversaire du passage de l'ouragan Irma, le Premier Ministre et Ministre des finances a déclaré que la catastrophe de 2017 avait sensibilisé à l'état de préparation et au besoin criant de protéger l'environnement à plus long terme. La reconstruction des infrastructures et des équipements du territoire avait fortement progressé, mais il restait encore davantage à faire. Il a également souligné les avancées réalisées concernant le relèvement des secteurs du tourisme et de la finance, ainsi que des services sociaux. D'après le plan budgétaire à moyen terme pour la période 2019-2021, l'économie des Îles Vierges britanniques a montré des signes de reprise après le passage des tempêtes dévastatrices qui ont frappé le territoire en 2017. La constitution et le réenregistrement de sociétés se sont poursuivis, l'industrie de la construction est en plein essor, les arrivées de touristes sont en augmentation et les chiffres de l'emploi s'améliorent. Il reste toutefois de nombreux travaux à faire pour reconstruire les routes, les écoles, les ports, les infrastructures d'approvisionnement en eau et d'assainissement et les bâtiments publics.

B. Services financiers

16. D'après le plan budgétaire à moyen terme pour la période 2018-2020, la forte baisse du nombre de sociétés constituées en 2016 illustre les difficultés rencontrées par l'industrie des services financiers. Malgré une baisse d'environ 30,8 %, la stabilité des réenregistrements et d'autres transactions liées aux entreprises signifie que l'activité économique et les recettes générées au global par les entreprises n'ont pas

reculé aussi brutalement que prévu. Les chiffres de 2017 concernant les constitutions et les recettes montrent une modeste reprise après les difficultés rencontrées en 2016, et ce, malgré le passage de deux ouragans de catégorie 5 en septembre 2017. Certaines entreprises du secteur des services financiers ont pu transférer leurs activités en dehors du territoire après les ouragans. Le gouvernement du territoire a facilité le retour de ces entreprises dans l'optique de stabiliser l'économie et de stimuler la reprise économique. Fin 2017, il y avait 389 459 sociétés actives enregistrées aux Îles Vierges britanniques.

17. En avril 2016, les Îles Vierges britanniques ont conclu avec le Royaume-Uni un accord bilatéral sur l'échange de renseignements concernant la propriété effective. Cet accord, entré en vigueur en juin 2017, permet aux forces de l'ordre d'avoir accès, pratiquement en temps réel, aux données sur la propriété effective des entreprises constituées en sociétés et des personnes morales dans leurs territoires respectifs. D'après le plan budgétaire à moyen terme pour la période 2019-2021, le nombre de nouvelles sociétés constituées en 2017 a augmenté de 2,3 % par rapport à 2016, avec une hausse de 9,8 % si l'on compare le dernier trimestre des deux années. Toutefois, à la fin de 2017, le nombre de sociétés actives inscrites au registre était inférieur à celui de la fin de 2016 (389 459), ce qui représente une diminution de 6,6 % du nombre total de sociétés actives inscrites au registre. En 2018, le nombre de sociétés nouvellement constituées a augmenté de 17,4 % en octobre par rapport à la même période en 2017 et le nombre total de sociétés actives inscrites au registre s'établissait à plus de 380 000 pendant la même période. Le lancement de Bank of Asia comme prestataire de services financiers numériques, couplé à l'adoption d'une loi sur la création de microentreprises et à la révision de celle relative aux sociétés en commandite simple en 2018, a contribué à renforcer le secteur et à offrir des perspectives de croissance.

18. En mai 2018, le Parlement britannique a adopté une loi intitulée *Sanctions and Anti-Money Laundering Act*, aux termes de laquelle le Secrétaire d'État doit faire tout ce qui est raisonnablement possible pour aider les gouvernements des territoires d'outre-mer à établir un registre publiquement accessible de la propriété effective des entreprises relevant de sa juridiction et à préparer, d'ici au 31 décembre 2020, un projet d'ordonnance imposant à tout territoire d'outre-mer qui ne l'aurait pas encore fait d'ouvrir un tel registre. Cette échéance a depuis été repoussée à 2023.

C. Tourisme

19. D'après le plan budgétaire à moyen terme pour la période 2019-2021, la reprise du secteur du tourisme a été plus lente que celle des autres secteurs de l'économie du fait de sa forte dépendance à l'égard des infrastructures physiques encore en cours de reconstruction. Une analyse des chiffres relatifs aux arrivées de touristes révèle que la baisse mensuelle du nombre total de ces arrivées est progressivement passée de 96,8 % en septembre 2017 à 40,6 % en août 2018. En 2017, le nombre total d'arrivées de touristes a diminué de 33,6 %, avec une baisse particulièrement notable du nombre d'arrivées de croisières et d'escales d'un jour, qui a chuté à 41,2 %. Le déclin marqué des arrivées de croisières s'est poursuivi en 2018, celles-ci ayant baissé de 84,6 % jusqu'en octobre 2018.

20. Les principales compagnies de croisières ont repris leurs activités dans le territoire à la fin de l'été 2018, stimulant ainsi le secteur du tourisme de croisière, qui avait été particulièrement touché par les tempêtes. Sur le nombre total d'arrivées dans le territoire, le nombre de touristes qui y ont passé une nuit en août 2018 a seulement diminué de 28,4 % par rapport à août 2017. Ces chiffres positifs sont dus au regain d'activité des services d'affrètement qui se sont intensifiés au fur et à mesure de la

reprise de ce secteur. Les arrivées de touristes de croisière au cours du premier semestre de 2019 ont augmenté de 75,9 % par rapport à la même période en 2018.

D. Agriculture et pêche

21. Selon la Puissance administrante, l'agriculture et la pêche représentaient environ 1,45 % du PIB du territoire en 2014. La plupart des besoins alimentaires sont satisfaits grâce aux importations en provenance des États-Unis et des Caraïbes. Il existe une production agricole, bien qu'à petite échelle, de fruits, de légumes et de petit bétail, en particulier de volaille, principalement destinée à la consommation locale. Les Îles Vierges américaines constituent le principal importateur de produits de l'agriculture et de la pêche en provenance des Îles Vierges britanniques.

22. La loi de 1997 et la réglementation de 2003 relatives à la pêche dans les Îles Vierges régissent les activités de la pêche commerciale, de la pêche de loisir et de la pêche sportive, qui alimentent principalement le marché local.

23. D'après le plan de reprise et de développement, le secteur de la pêche a été affecté par le passage des ouragans en 2017 tant du point de vue de l'offre que de la demande. Le bâtiment de la halle à marée du territoire a subi des dommages structurels et la majorité du matériel a été perdu. Le secteur de la pêche doit supporter des coûts évalués à 2,9 millions de dollars au total. Le secteur agricole a été durement touché par les ouragans Irma et Maria, qui ont détruit des installations fermières (telles que des enclos et des abattoirs), des clôtures, des routes, des équipements, des citernes, des cultures, des arbres et d'autres intrants agricoles. Les coûts essuyés par le secteur agricole sont estimés à 10,7 millions de dollars au total.

E. Communications et infrastructure

24. Les Îles Vierges britanniques comptent plus de 200 kilomètres de routes à revêtement dur. Il existe trois aéroports internationaux, le principal étant l'aéroport international Terrance B. Lettsome, à Beef Island. Des liaisons maritimes directes sont assurées depuis les Pays-Bas, le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique. Un port en eau profonde se trouve à Road Town. Des navires transbordeurs assurent des liaisons régulières entre Tortola, d'autres îles du territoire et les Îles Vierges américaines.

25. Les travaux d'agrandissement du terminal de croisière à Tortola et d'aménagement de son côté ville, qui avaient débuté en 2014, se sont achevés début 2016, et le nouveau terminal est entré en service en mars 2016.

26. L'aménagement du territoire des Îles Vierges britanniques est régi par une loi adoptée en 2004 (*Physical Planning Act*), en vertu de laquelle tous les travaux doivent être approuvés par la Direction de l'aménagement du territoire.

27. L'ensemble du territoire dispose d'un accès aux télécommunications à haut débit, y compris à Internet. Trois grands fournisseurs de service, soumis à un cadre réglementaire établi en 2006, sont présents sur le marché.

28. D'après le plan de reprise et de développement, le réseau routier des principales îles a été fortement endommagé par les ouragans Irma et Maria et les inondations qui les ont précédés. Le préjudice est chiffré à environ 69,0 millions de dollars en ce qui concerne les routes et les digues. L'aéroport international Terrance B. Lettsome est celui qui a subi le plus de dégâts. Les dégâts sont chiffrés à 274,4 millions de dollars en ce qui concerne les routes, les aéroports, les ports et le matériel de transport. Le réseau hydraulique (en particulier les conduites) et les pompes ont été gravement

endommagés, ce qui a perturbé l'alimentation des particuliers. Les installations de dessalement ont été à l'arrêt pendant de longues périodes du fait des coupures de courant touchant toutes les îles, ce qui a également affecté l'alimentation des particuliers et des entreprises. La principale station de pompage à Road Town a été endommagée, et les stations d'épuration de Burt Point et Cane Garden Bay ont été paralysées par des problèmes de courant. Le préjudice total et les autres coûts concernant l'eau et l'assainissement sont estimés à plus de 63,9 millions de dollars. Dans le secteur des télécommunications, la majorité des dégâts concerne les lignes et câbles non enterrés, les mâts d'antenne, les antennes satellitaires et les antennes-relais de téléphonie mobile. La somme des préjudices, pertes et coûts additionnels générés par l'ouragan Irma est estimée à 66,7 millions de dollars.

29. D'après le plan budgétaire à moyen terme pour la période 2019-2021, les priorités en matière d'infrastructures pendant la phase de relèvement sont les réseaux électriques, les routes, les ports et les systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Parmi les activités qu'il convient de mener en matière d'électricité figurent l'installation de nouveaux poteaux, transformateurs et lignes de transmission et l'introduction à plus long terme de sources d'énergie renouvelables dans le réseau électrique principal. Des projets de reconstruction de routes sont prévus dans l'ensemble du territoire. Les principales installations portuaires sont en cours de restauration : la gare maritime de Road Town a été rouverte en mai 2018 et d'autres ports sont en cours de reconstruction. La modernisation et l'amélioration du réseau de distribution d'eau font également partie des efforts de reconstruction. La mise en œuvre du projet national d'assainissement se poursuit parallèlement à la réalisation d'autres projets d'infrastructures tels que la réparation des bâtiments publics, comme les tribunaux, et la restauration et le développement des infrastructures d'information et de communication. Les infrastructures des services de téléphonie et d'Internet qui ont été endommagées seront remplacées.

IV. Situation sociale

A. Emploi et immigration

30. D'après le plan budgétaire à moyen terme pour la période 2018-2020, le nombre total de personnes ayant un emploi s'élevait à 20 029 en 2015 et a augmenté d'environ 2,0 % en 2016. Le revenu moyen était de 26 748 dollars en 2015 et a augmenté d'environ 1,2 % en 2016. La diminution du coefficient de Gini chez les hommes et les femmes entre 2014 et 2015 témoigne d'une réduction des inégalités de revenus. Cependant, de 2015 à 2016, seul le coefficient de Gini des femmes s'est amélioré, et les inégalités de revenus ont progressé chez les hommes et au global. La valeur du coefficient de Gini a chuté à la fois chez les hommes et les femmes de 2014 à 2016. L'évolution des salaires en 2015 et 2016 a montré que la proportion de femmes touchant un faible revenu était supérieure à celle des hommes, et, à l'inverse, la proportion des hommes touchant des revenus intermédiaires ou élevés était supérieure à celle des femmes de 2014 à 2016. Ceci, ajouté aux chiffres concernant les revenus moyens, montre la disparité entre les revenus des femmes et des hommes sur le marché du travail. Le niveau du coefficient de Gini et la disparité croissante des revenus entre les hommes et les femmes indiquent une aggravation de l'écart de rémunération entre les deux sexes.

31. Selon la Puissance administrante, la situation de l'emploi dans le territoire a changé durant les mois qui ont suivi les tempêtes. Une régression de l'emploi en général était attendue, en raison de la diminution du nombre de personnes employées dans l'hôtellerie et les services, mais celle-ci a été en partie contrebalancée par une progression du nombre de personnes travaillant dans le secteur du bâtiment. Avant les

tempêtes, en moyenne, 9,4% des personnes ayant un emploi travaillaient dans le bâtiment et 12,5 % dans l'hôtellerie et la restauration. Ces pourcentages se sont inversés en 2018, à l'image de la part de ces activités dans l'économie, sur le plan de la valeur ajoutée brute.

32. Les personnes de bonne moralité ayant achevé leur scolarité (du début du primaire à la fin du secondaire), mariées à un natif depuis au moins trois ans ou résidant sur le territoire des Îles Vierges britanniques depuis au moins vingt ans, sont dispensées de permis de travail. D'après la Puissance administrante, le nombre de dispenses accordées est calculé sur une base annuelle. Le 8 janvier 2018, le Département de l'immigration du gouvernement du territoire a annoncé qu'un permis d'entrée pluriannuel serait accordé aux personnes remplissant les conditions requises. Les employés du territoire ou d'organes statutaires et les personnes bénéficiant d'une exemption de permis de travail de durée indéterminée et résidant de manière continue sur le territoire depuis au moins cinq ans pourront bénéficier d'une autorisation d'entrée pluriannuelle. Le permis d'entrée pluriannuel, différent du permis annuel, sera délivré tous les trois ans, après la date d'expiration du permis d'entrée en cours de validité.

B. Éducation

33. Le système éducatif du territoire est régi par la loi sur l'enseignement de 2004 et les amendements qui y ont été apportés, notamment celui de 2014. Cette loi énonce des principes directeurs à l'intention du système éducatif et de ses partenaires concernant la mise en œuvre des programmes et des services, le suivi des programmes éducatifs menés dans le cadre de la loi susmentionnée et l'inspection des écoles, y compris les enquêtes à la suite de plaintes émanant du public.

34. L'enseignement primaire et secondaire est gratuit et obligatoire de 5 à 17 ans. Les insulaires peuvent suivre des études postsecondaires gratuites au H. Lavity Stoutt Community College (établissement universitaire à cycle court), dont les campus se situent sur les îles de Tortola et de Virgin Gorda. L'établissement collabore également avec plusieurs universités situées en dehors des Îles Vierges qui offrent des programmes d'enseignement supérieur de premier cycle.

35. Les étudiants des territoires d'outre-mer acquittent dans les universités britanniques les mêmes frais de scolarité que les étudiants britanniques à condition d'avoir vécu dans un territoire d'outre-mer britannique, dans l'Espace économique européen ou en Suisse les trois années précédant leur inscription en première année universitaire. Par ailleurs, ils peuvent bénéficier des fonds que l'Union européenne consacre à l'enseignement supérieur ou professionnel.

36. D'après le plan de reprise et de développement, les ouragans de 2017 avaient entraîné des dégâts considérables, principalement dans les écoles publiques. En tout, 6 des 18 écoles publiques avaient été détruites ou gravement détériorées. Les autres écoles avaient vu leurs toits, fenêtres et portes être légèrement ou modérément endommagés. Le principal établissement d'enseignement secondaire, le Elmore Stoutt High School, avait perdu la plupart de ses bâtiments et a dû être reconstruit. Les établissements privés du primaire et du secondaire avaient également essuyé des dégâts mais étaient pour la plupart en état de fonctionnement. Le bâtiment principal et le campus secondaire de Virgin Gorda de l'unique établissement d'enseignement postsecondaire, le H. Lavity Stoutt Community College, avaient été fortement abîmés. Les coûts totaux étaient estimés à 60,0 millions de dollars pour le secteur de l'éducation.

37. Grâce aux contributions de divers donateurs, et d'après la Puissance administrante, le territoire a pu remettre en état plusieurs établissements endommagés lors des ouragans de 2017. À l'exception de la Isabella Morris Primary School, toutes les écoles primaires sont pleinement opérationnelles, les dégâts ayant été réparés ou les bâtiments reconstruits sur le même site. En ce qui concerne l'établissement d'enseignement spécialisé, les réparations n'ont pas été faites et les cours se donnent toujours à la Althea Scatliffe Primary School. Le Elmore Stoutt High School et le Bregado Flax Educational Centre, autre établissement d'enseignement secondaire, ont été remis en état partiellement ; les installations provisoires sont toujours utilisées. Dans l'enseignement secondaire, les horaires normaux ont repris à partir de l'année scolaire 2019-2020.

C. Santé

38. La Direction des services de santé du territoire est un organisme public créé en 2005 pour gérer les services de santé publique. Le régime national d'assurance maladie, offrant une couverture universelle, a vu le jour en septembre 2015 et est opérationnel depuis janvier 2016.

39. Selon les informations de l'Organisation panaméricaine de la santé, le virus Zika, la fièvre de Chikungunya et la dengue sont des problèmes de santé préoccupants pour le système de santé du territoire. Le premier cas d'infection par le virus Zika a été signalé en juillet 2016, et 22 cas avaient été confirmés au mois de septembre de la même année. Le Chikungunya a été introduit en 2014, et 47 cas ont été confirmés dans le territoire. Le nombre de cas de dengue a fortement augmenté en 2012, mais a enregistré une baisse sensible en 2014 et 2015. Entre 2010 et 2015, 710 cas ont été signalés. Le paludisme n'est pas endémique et aucun cas importé n'a été signalé. Les maladies chroniques non transmissibles, principalement le cancer, le diabète et l'hypertension, sont des causes de morbidité et de mortalité importantes chez les adultes. La prévalence de l'obésité, due essentiellement à un mode de vie sédentaire et à un régime alimentaire riche en aliments transformés ou raffinés, est l'un des principaux facteurs de risques de maladies chroniques dans les Îles Vierges britanniques, où l'obésité touche principalement les femmes et les enfants. Le Ministère de la santé et du développement social met en œuvre une stratégie décennale de prévention des maladies chroniques non transmissibles qui repose sur une approche multisectorielle. Aucun décès maternel n'a été enregistré dans le territoire au cours des 10 dernières années. Le territoire ne disposant pas de centre de formation médicale, les professionnels de la santé sont formés ailleurs dans les Caraïbes, au Royaume-Uni et aux États-Unis. Pour pourvoir les postes nécessaires dans les secteurs public et privé, le personnel est recruté dans les Caraïbes, aux États-Unis, au Canada, aux Philippines et dans certains pays d'Afrique.

40. D'après le plan de reprise et de développement, les ouragans de 2017 ont fortement touché les infrastructures de santé, notamment les équipements et les véhicules, ainsi que le personnel, ce qui a eu des répercussions considérables sur la prise en charge. L'unique hôpital public, le Peebles Hospital, a poursuivi ses activités sans interruption malgré des dommages structurels. Le réseau des centres de santé a connu des dommages importants, à quelques exceptions près, et quatre centres ont été fermés pour travaux. La Bougainvillea Clinic, hôpital privé de Tortola, et les centres privés ont également été fortement endommagés.

D. Criminalité et sécurité publique

41. Comme en 2018, la criminalité a été en baisse au cours du premier semestre de 2019. Toutefois, le nombre d'infractions signalées a légèrement augmenté par rapport à 2018 (de 1 %) au début du quatrième trimestre, malgré une nette diminution de la criminalité violente. Les principaux sujets de préoccupation sont la violence domestique et les voies de fait.

42. En 2019, le fonctionnement habituel du bureau du conseiller en matière de maintien de l'ordre, financé par le Royaume-Uni, a été freiné par le départ à la retraite du titulaire du poste et le processus de recrutement qui s'est ensuivi. Pour améliorer leurs capacités et leurs compétences, les forces de l'ordre du territoire ont suivi un certain nombre de séances de formation dans les domaines des armes à feu et de l'ordre public financées par la Puissance administrante après les ouragans de 2017. En outre, le navire Mounts Bay sillonne les Caraïbes depuis janvier 2017 dans le cadre des activités de patrouille de la marine royale dans l'Atlantique nord, pour assurer une présence maritime britannique afin d'aider les territoires d'outre-mer à se préparer aux ouragans et autres catastrophes qui les menacent et à y faire face et de fournir une aide humanitaire, des secours en cas de catastrophe et des communications de crise dans la région tout au long de l'année. Le Gouvernement britannique a fait part de sa détermination à apporter une assistance aux territoires d'outre-mer pour faire face dans l'avenir aux tempêtes violentes et autres catastrophes.

E. Droits de la personne

43. Les principales conventions internationales et européennes relatives aux droits de la personne s'appliquent aux Îles Vierges britanniques. Le chapitre 2 de la Constitution de 2007 consacre les libertés et les droits fondamentaux et prévoit qu'une loi portera création d'une commission des droits de la personne.

44. La politique nationale d'égalité et d'équité entre les sexes adoptée en 2013 complète le Protocole sur la violence domestique approuvé par le Gouvernement en novembre 2010. La loi sur la violence domestique (2011), entrée en vigueur le 31 octobre 2012, étend la définition de la violence domestique à la violence économique, à l'intimidation, au harcèlement, au harcèlement criminel et à la détérioration et la destruction de biens, et protège les couples ne cohabitant pas. Le Partenariat pour la paix est un programme psychoéducatif de prévention de la violence de 16 semaines, lié aux tribunaux, destiné aux hommes ayant des comportements violents envers les femmes. En octobre 2011, le Gouvernement a approuvé un programme de suivi à l'intention des hommes ayant participé à ce programme.

V. Environnement

45. Les Îles Vierges britanniques ont adhéré à plusieurs accords multilatéraux relatifs à l'environnement, dont la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, la Convention sur la diversité biologique et la Convention sur les zones humides. Selon la Puissance administrante, depuis 2015, le territoire participe activement aux initiatives mondiales et à des projets spécifiques d'adaptation aux changements climatiques (il a notamment adopté en 2015 la loi portant création d'un fonds d'affectation spéciale sur les changements climatiques), ainsi qu'à la gestion durable des terres, en partenariat avec l'Union européenne et l'Organisation des États des Caraïbes orientales.

46. En 2014, le gouvernement du territoire a adopté une loi portant création d'une réserve naturelle pour les requins dans ses eaux territoriales et y interdisant la pêche commerciale de toutes les espèces de requins et de raies. D'après le Gouvernement, environ 51 zones ont été déclarées zones protégées, dont des parcs nationaux et marins, des zones marines protégées et prioritaires, une réserve forestière (Sage Mountain National Park) et des plans d'eau. En fonction de leur désignation, les zones protégées sont actuellement gérées par la Fondation des parcs nationaux ou par le Département de l'agriculture et de la pêche.

47. D'après l'Organisation panaméricaine de la santé, la gestion des déchets solides est un problème majeur dans les Îles Vierges britanniques. Le territoire dispose de peu de terres pouvant être utilisées comme décharges, et la situation est rendue plus difficile encore par le terrain vallonné des îles, qui rend la construction de décharges complexe et coûteuse. Le volume de déchets du territoire a triplé au cours de la dernière décennie et, si des installations de recyclage sont en voie d'aménagement à titre expérimental, les déchets sont soit déversés dans des décharges, soit incinérés. Ainsi, l'élimination des déchets se fait principalement par incinération, à l'incinérateur de Pockwood Pond situé sur l'île de Tortola, qui a une capacité de 100 tonnes/jour, et dans les décharges situées sur les îles principales de Tortola, Virgin Gorda et Anegada.

48. D'après le plan de reprise et de développement, les ressources naturelles du territoire ont été durement touchées par les catastrophes naturelles de l'année 2017. Les écosystèmes tels que les récifs coralliens, les mangroves, les plages, les herbiers de phanérogames marines, les étangs salés, les chenaux et les forêts sèches et humides ont été gravement endommagés par les vents violents, l'onde de tempête, les eaux de crues et les sédiments qu'elles charriaient, la pollution et les débris.

VI. Relations avec les organisations et les partenaires internationaux

49. Les Îles Vierges britanniques sont membre associé de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, de l'Organisation internationale du Travail et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

50. Le territoire est membre associé de la Communauté des Caraïbes et de l'Organisation des États des Caraïbes orientales, ainsi que membre emprunteur de la Banque de développement des Caraïbes.

51. Le territoire participe aux réunions du Conseil interîles Vierges (Îles Vierges britanniques et Îles Vierges américaines), qui visent à aborder des questions d'intérêt mutuel et des problèmes communs et à promouvoir la coopération entre les deux territoires. Les thèmes suivants sont notamment examinés lors des réunions : lutte contre la délinquance, navigation de plaisance et pêche sportive, autres questions maritimes, coopération dans les secteurs du tourisme, de l'énergie et des services publics et culture et éducation. La huitième réunion du Conseil s'est tenue à Tortola le 4 février 2020. Au moment de l'établissement du présent rapport, le résultat des débats n'était pas encore connu.

52. Le représentant des Îles Vierges britanniques a assisté à la quarantième réunion ordinaire de la Conférence des chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes, qui s'est tenue à Gros Islet (Sainte-Lucie) du 3 au 5 juillet 2019. À l'issue de la Conférence, les Chefs de gouvernement ont publié une déclaration dans laquelle ils se sont dits profondément inquiets du maintien de l'inscription de certains des États

membres et membres associés sur une liste d'exclusion, qu'ils considéraient comme une menace claire et directe pour le bien-être économique de ces pays et de la région.

53. Selon la Puissance administrante, les représentantes et représentants du Royaume-Uni et de ses territoires d'outre-mer ont poursuivi leur dialogue sur les conséquences pour ces derniers de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. La Puissance administrante a réitéré sa volonté de parvenir à un résultat qui convienne à tous les membres de la famille britannique.

VII. Statut futur du territoire

A. Position du gouvernement du territoire

54. La position du gouvernement du territoire au sujet du statut futur des Îles Vierges britanniques est exposée dans la section I.

B. Position de la Puissance administrante

55. Selon la Puissance administrante, en raison de l'élection législative qui s'est tenue au Royaume-Uni le 12 décembre 2019, la septième réunion du Conseil ministériel conjoint a été reportée au premier trimestre 2020. La Puissance administrante accueillera les représentantes et représentants des gouvernements de ses territoires d'outre-mer pour débattre d'un large éventail de questions stratégiques, parmi lesquelles la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, l'environnement et d'autres questions pressantes.

56. Le 15 octobre 2019, à la 7^e séance que la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) a tenue durant la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale, la représentante du Royaume-Uni a déclaré que le Gouvernement britannique entretenait avec ses territoires d'outre-mer des relations modernes fondées sur le partenariat, des valeurs communes et le droit du peuple de chaque territoire de choisir de rester britannique. Elle a ajouté que le Conseil ministériel conjoint, principale instance de dialogue politique annuel de haut niveau entre le Royaume-Uni et les territoires d'outre-mer, était chargé de suivre et de promouvoir les priorités collectives dans un esprit de partenariat.

57. Elle a poursuivi en déclarant que, dans le communiqué adopté à la sixième réunion du Conseil ministériel conjoint, les représentantes et représentants du Royaume-Uni et des territoires d'outre-mer avaient réitéré leur attachement à un partenariat politique moderne et leur appui constant aux accords constitutionnels des territoires, en vertu desquels les pouvoirs étaient transférés dans toute la mesure possible, sans préjudice de la souveraineté britannique.

58. Elle a déclaré que la responsabilité fondamentale de son Gouvernement et son objectif en vertu du droit international, y compris de la Charte des Nations Unies, consistaient à assurer la sécurité et la bonne gouvernance de ces territoires et de leurs populations, et que les gouvernements des territoires étaient censés appliquer les mêmes normes élevées que le Gouvernement britannique en matière de maintien de l'état de droit, de respect des droits de la personne et d'intégrité dans la vie publique, en fournissant des services publics efficaces et en construisant des communautés solides et prospères, et recevaient l'appui du Gouvernement britannique dans ces domaines. Le Gouvernement britannique était pleinement déterminé à associer tous les territoires d'outre-mer aux négociations relatives à la sortie de l'Union européenne. À cette fin, la Puissance administrante avait créé un comité ministériel

conjoint chargé des négociations concernant l'Union européenne afin d'examiner les priorités des territoires d'outre-mer.

VIII. Décisions prises par l'Assemblée générale

59. Le 13 décembre 2019, l'Assemblée générale a adopté la résolution 74/101 sans l'avoir mise aux voix, en se fondant sur le rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux sur ses travaux de 2019 (A/74/23) et sur la recommandation formulée ultérieurement par la Quatrième Commission. Dans cette résolution, l'Assemblée générale :

a) Réaffirme le droit inaliénable du peuple des Îles Vierges britanniques à l'autodétermination, conformément à la Charte des Nations Unies et à sa résolution 1514 (XV) contenant la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux ;

b) Réaffirme que, s'agissant de la décolonisation des Îles Vierges britanniques, le principe de l'autodétermination est incontournable et qu'il constitue aussi un droit fondamental consacré par les conventions pertinentes relatives aux droits de l'homme ;

c) Réaffirme également qu'en fin de compte, c'est au peuple des Îles Vierges britanniques lui-même qu'il appartient de déterminer librement son futur statut politique, conformément aux dispositions applicables de la Charte, de la Déclaration et de ses résolutions sur la question et, à cet égard, demande à la Puissance administrante d'agir en coopération avec le gouvernement du territoire et les organes compétents du système des Nations Unies pour mettre au point des programmes d'éducation politique dans le territoire afin de faire prendre conscience à la population de son droit à l'autodétermination, compte tenu des différents statuts politiques légitimes envisageables sur la base des principes clairement définis dans sa résolution 1541 (XV) et ses autres résolutions et décisions en la matière ;

d) Rappelle la Constitution des Îles Vierges britanniques de 2007, et souligne qu'il importe de poursuivre les débats sur les questions d'ordre constitutionnel afin d'accorder au gouvernement du territoire de plus grandes responsabilités dans la mise en œuvre effective de cette Constitution et les initiatives visant à faire mieux connaître ces questions ;

e) Prie la Puissance administrante d'aider le territoire à mener à bien ses activités d'éducation et de sensibilisation de la population, conformément à l'alinéa b de l'Article 73 de la Charte, et invite à cet égard les organismes compétents des Nations Unies à fournir une assistance à ce territoire s'il en fait la demande ;

f) Se félicite de la participation active du territoire aux travaux de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ;

g) Souligne que le territoire devrait continuer de participer aux activités du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, notamment aux séminaires régionaux, afin que le Comité puisse disposer d'informations à jour sur le processus de décolonisation ;

h) Souligne également qu'il importe que le Comité spécial soit informé des vues et des souhaits du peuple des Îles Vierges britanniques et comprenne mieux sa situation, y compris la nature et la portée des arrangements politiques et constitutionnels existant entre les Îles Vierges britanniques et la Puissance administrante ;

i) Demande à la Puissance administrante de prendre pleinement part et de coopérer sans réserve aux travaux du Comité spécial afin d'assurer l'application des dispositions de l'alinéa *e* de l'Article 73 de la Charte ainsi que de la Déclaration et afin de donner au Comité des avis au sujet de l'application des dispositions de l'alinéa *b* de l'Article 73 de la Charte relatives au renforcement de la capacité des Îles Vierges britanniques de s'administrer elles-mêmes, et encourage la Puissance administrante à faciliter l'envoi de missions de visite et de missions spéciales dans ce territoire ;

j) Demande également à la Puissance administrante de faciliter une mission de visite sur le territoire, et prie la Présidente du Comité spécial de prendre toutes les mesures nécessaires à cette fin ;

k) Réaffirme qu'en vertu de la Charte, il incombe à la Puissance administrante de promouvoir le développement économique et social du territoire et de préserver son identité culturelle, et prie la Puissance administrante de s'employer à obtenir et utiliser efficacement toute l'assistance possible, dans le cadre d'arrangements tant bilatéraux que multilatéraux, en vue de renforcer l'économie du territoire ;

l) Prend en considération le Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris les objectifs de développement durable, souligne qu'il importe de stimuler le développement économique et social durable du territoire, en encourageant une croissance économique soutenue, partagée et équitable, en ouvrant des perspectives à tous, en réduisant les inégalités, en améliorant les conditions de vie de base, en favorisant un développement social équitable pour tous et en promouvant une gestion intégrée et durable des ressources naturelles et des écosystèmes qui contribue, notamment, au développement économique, social et humain, tout en facilitant la conservation, la régénération et la reconstitution des écosystèmes ainsi que la résilience face aux nouveaux défis, et engage vivement la Puissance administrante à s'abstenir de mener des activités illicites, néfastes et improductives, y compris de se servir du territoire comme centre financier international, qui vont à l'encontre des intérêts du peuple du territoire ;

m) Prie le territoire et la Puissance administrante de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger l'environnement du territoire et le préserver de toute dégradation, et demande de nouveau aux institutions spécialisées compétentes de surveiller l'état de l'environnement dans le territoire et de lui fournir une assistance en conformité avec leur règlement intérieur ;

n) Engage la Puissance administrante, les institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies et les organisations régionales à apporter au territoire toute l'assistance nécessaire, à appuyer les efforts de relèvement et de reconstruction, et à renforcer les capacités en matière de préparation aux situations d'urgence et de réduction des risques, en particulier au lendemain des ouragans Irma et Maria, qui ont frappé le territoire en 2017 ;

o) Prie le Comité spécial de poursuivre l'examen de la question des Îles Vierges britanniques et de lui présenter, à sa soixante-quinzième session, un rapport à ce sujet ainsi que sur l'application de la résolution.

Annexe

Carte des Îles Vierges britanniques

